

Nom-Prénom :

Date :

Adresse :

Tél :

Mail :

Adresse postale : M. NEUDER Yannick, Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles - 14, avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP Standard

Objet : Demande urgente de création d'un statut d'assistant territorial – Projet pilote

A l'attention de M. Yannick NEUDER, ministre de la santé et de l'accès aux soins

Monsieur le Ministre,

Nous, patients du Cabinet Médical de la Pyramide à Mary-sur-Marne, souhaitons vous alerter sur une situation critique qui menace directement notre accès aux soins.

Aujourd'hui, le départ programmé en septembre 2025 des jeunes médecins remplaçants du Dr Leseur, en raison de l'absence de statut adapté, met en péril notre suivi médical au quotidien. Leur engagement et leur présence sont essentiels, d'autant que beaucoup d'entre nous n'ont toujours pas de médecin traitant.

Ces jeunes professionnels demandaient simplement la création d'un **statut d'assistant territorial**, leur permettant d'effectuer leur période d'assistantat en cabinet libéral, plutôt qu'en milieu hospitalier, comme l'impose actuellement la réglementation.

Cette demande, soutenue par la Conférence des Doyens, est restée sans réponse concrète de votre part, malgré une rencontre avec M. Palombi le 16 avril dernier.

En mai, ils ont observé un mois de grève pour faire entendre leur voix, dans l'espoir d'une réforme qui reconnaisse leur formation, leur investissement, et leur volonté de s'ancrer dans les territoires sous-dotés. Leurs propositions étaient claires et raisonnables :

- Réaliser un **assistantat en cabinet**
- Être intégrés au **secteur 2 OPTAM** en récompense de leurs longues études pleines de sacrifices
- Lancer un **projet pilote limité dans le temps (2 ans)**,
- Et, surtout, **s'engager à exercer en désert médical** à l'issue de cet assistantat.

Ce projet n'aurait coûté **aucun financement public**. Pourtant, il a été écarté au profit d'un **statut de praticien territorial de médecine ambulatoire**, qui n'offre pas les mêmes conditions d'exercice ni l'accès au secteur 2, et qui, par conséquent, ne convaincra pas ces jeunes médecins de rester.

Nous ne comprenons pas pourquoi une **solution gratuite, efficace et porteuse d'espoir pour les territoires** est écartée. Nous vous demandons donc instamment :

- Soit la **création d'un statut d'assistant territorial** en cabinet libéral,
- Soit la **modification du statut existant** pour qu'il permette l'accès au secteur 2.

C'est une urgence sanitaire pour notre ville. Nous vous demandons d'agir avant qu'il ne soit trop tard.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre profond respect et de notre vive inquiétude.

Les patients du Cabinet Médical de la Pyramide – Mary-sur-Marne